



Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**N° 2021/34**  
**du 28 avril 2021**

## **DELIBERATION**

*portant classement des voies du lotissement « DOMAINE PADDON » (ZIPAD et ARBOREA) dans la voirie urbaine communale*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2018/19 du 22 mars 2018 portant acquisition des lots de voiries et réseaux divers des tranches 1 et 2 du lotissement « DOMAINE PADDON » (ZIPAD et ARBOREA), en vue de leur classement dans le domaine public communal,
- La commune étant propriétaire de l'emprise des voies,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 16 avril 2021,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les voies ci-après détaillées du lotissement « DOMAINE PADDON » (ZIPAD et ARBOREA) sont classées dans la voirie urbaine communale dans les définitions topographiques suivantes et telles que figurant aux plans annexés à la présente délibération :

▪ **Voie urbaine n° 188 (Rue du PLATINE) :**

Elle porte sur le lot n°102 du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD » (NIC : 437228-6151).

De la limite Sud-Ouest de l'emprise de la voie express n°2, entre les lots n°1 et 511 du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD », jusqu'à la rive droite de la rivière Katiramona, entre les lots n°507 et 1604pie (surplus) du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA ».

Longueur : 1 400 mètres environ

Emprise : 25 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 189 (Rue du TITANE) :**

Elle porte sur le lot n°103 du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD » (NIC : 437228-3082) et sur le lot n°482 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA » (NIC : 437227-1442).

De la limite Ouest du lot n°102 (V.U.188) du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD », entre les lots n°2 et 44, jusqu'à la limite Ouest du lot n°102 précité (V.U.188), entre les lots n°177 et 452 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA ».

Longueur : 1 686 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 190 (Rue du ZINC) :**

Elle porte sur le lot n°104 du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD » (NIC : 437227-9900).

De la limite Est du lot n°102 (V.U.188) du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD », entre les lots n°46 et 95, jusqu'à la limite Est du lot n°102 précité (V.U.188), entre les lots n°79 et 64 du même lotissement.

Longueur : 830 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 191 (Rue du CUIVRE) :**

Elle porte sur le lot n°106 du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD » (NIC : 437227-6862).

De la limite Ouest du lot n°104 (V.U.190) du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD », entre les lots n°87 et 72, jusqu'à la limite Nord du lot n°104 précité (V.U.190), entre les lots n°65 et 79 du même lotissement.

Longueur : 390 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 192 (Rue du PALLADIUM) :**

Elle porte sur le lot n°105 du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD » (NIC : 437227-5828).

De la limite Sud du lot n°103 (V.U.189) du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD », entre les lots n°19 et 44, jusqu'à la limite Ouest du lot n°102 du même lotissement (V.U.188), entre les lots n°33 et 32 du même lotissement.

Longueur : 590 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 205 (Rue de la TOURMALINE) :**

Elle porte sur le lot n°483 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA » (NIC : 437227-7304).

De la limite Est du lot n°102 (V.U.188) du lotissement « DOMAINE PADDON – ZIPAD », entre les lots n°505 et 506, jusqu'à la limite Nord en formant une boucle sur elle-même, en aboutissant entre les lots n°107 et 145 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA ».

Longueur : 865 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 206 (Rue de l'AMETHYSTE) :**

Elle porte sur le lot n°485 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA » (NIC : 437227-4431).

De la voie urbaine n°189 (lot 482) entre les lots n°177 et 192 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA », jusqu'à la raquette de retournement au droit des lots numérotés 182 à 188 du même lotissement.

Longueur : 135 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

▪ **Voie urbaine n° 207 (Rue du JADE) :**

Elle porte sur le lot n°484 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA » (NIC : 437227-1674).

De la voie urbaine n°189 (lot 482) entre les lots n°209 et 515 du lotissement « DOMAINE PADDON – ARBOREA », jusqu'à la raquette de retournement au droit des lots numérotés 217, 218, 519, 219 et 220 du même lotissement.

Longueur : 200 mètres environ

Emprise : 12 mètres minimum

**ARTICLE 2 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**

NS  
[Handwritten signatures of council members]



République de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
29 AVR. 2021  
LE MAIRE  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Willy GATUHAU

**AMPLIATIONS :**

- Registre..... 1
- S.A.S..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DITTT..... 1
- Affichage..... 2
- Archives..... 1

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
  - de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
  - de la publication effectuée le 29 AVR. 2021
- Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint,

Xavier TIEDREZ

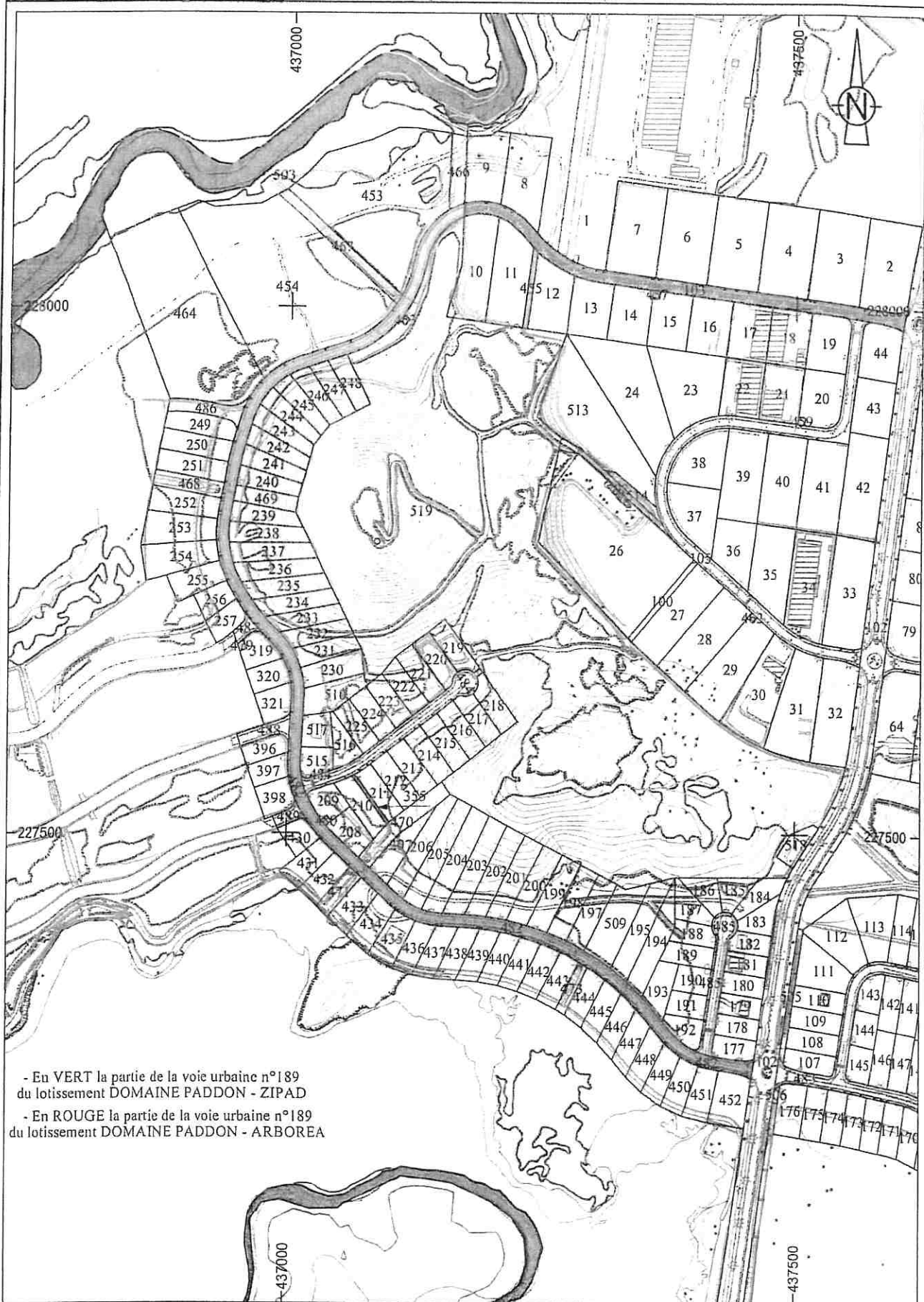
**POUR AMPLIATION**

Païta, le 29 AVR. 2021



DELIVRE SOUS TOUTES RESERVES

Écart possible : planimétrie 1 m / altimétrie 0,5 m

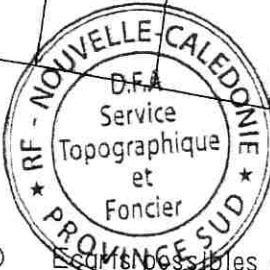
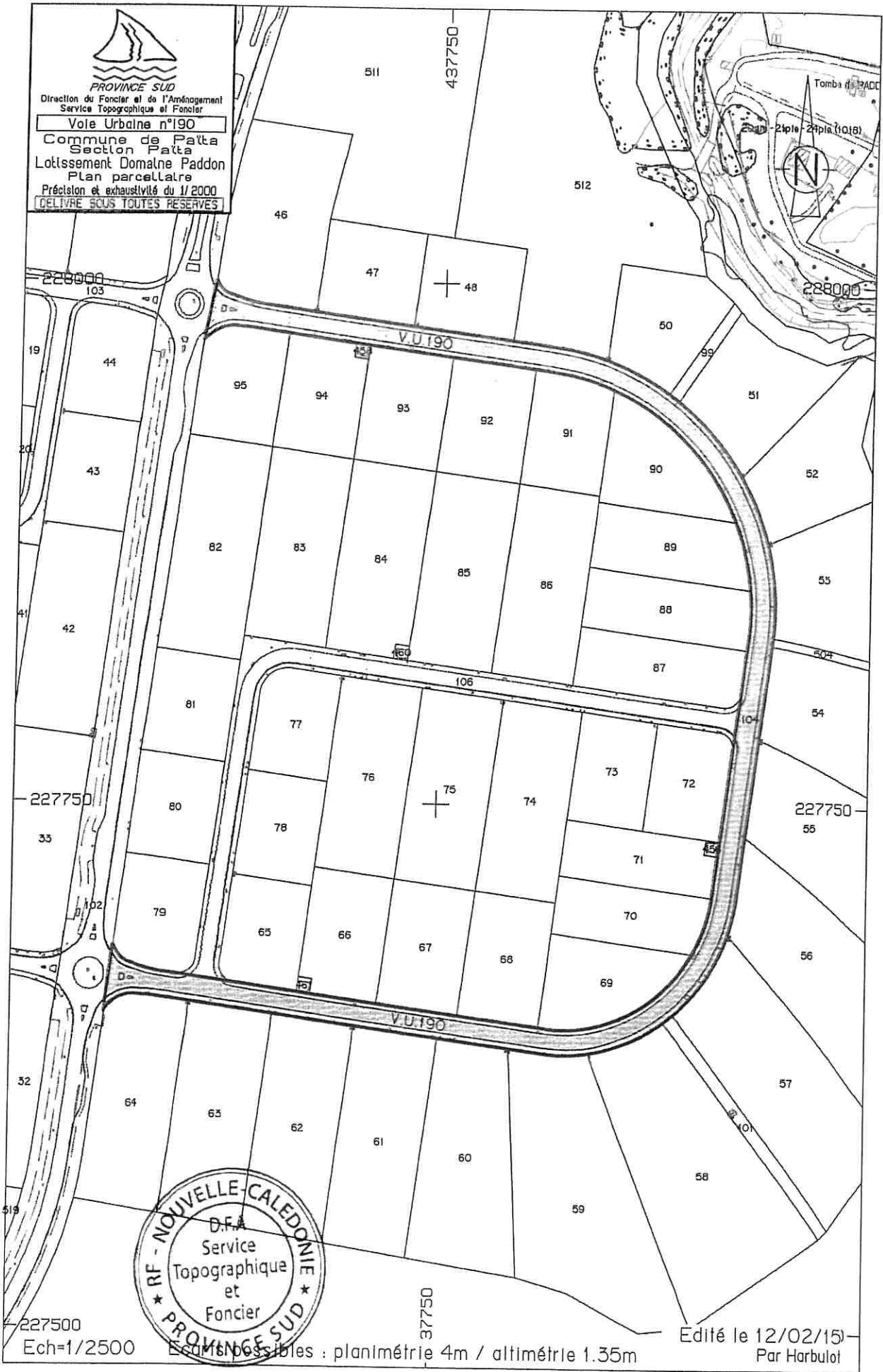


- En VERT la partie de la voie urbaine n°189  
du lotissement DOMAINE PADDON - ZIPAD  
- En ROUGE la partie de la voie urbaine n°189  
du lotissement DOMAINE PADDON - ARBorea



PROVINCE SUD  
 Direction du Foncier et de l'Aménagement  
 Service Topographique et Foncier

Vote Urbaine n°190  
 Commune de Palta  
 Section Palta  
 Lotissement Domaine Paddon  
 Plan parcellaire  
 Précision et exhaustivité du 1/2000  
 DELIVRE SOUS TOUTES RESERVES



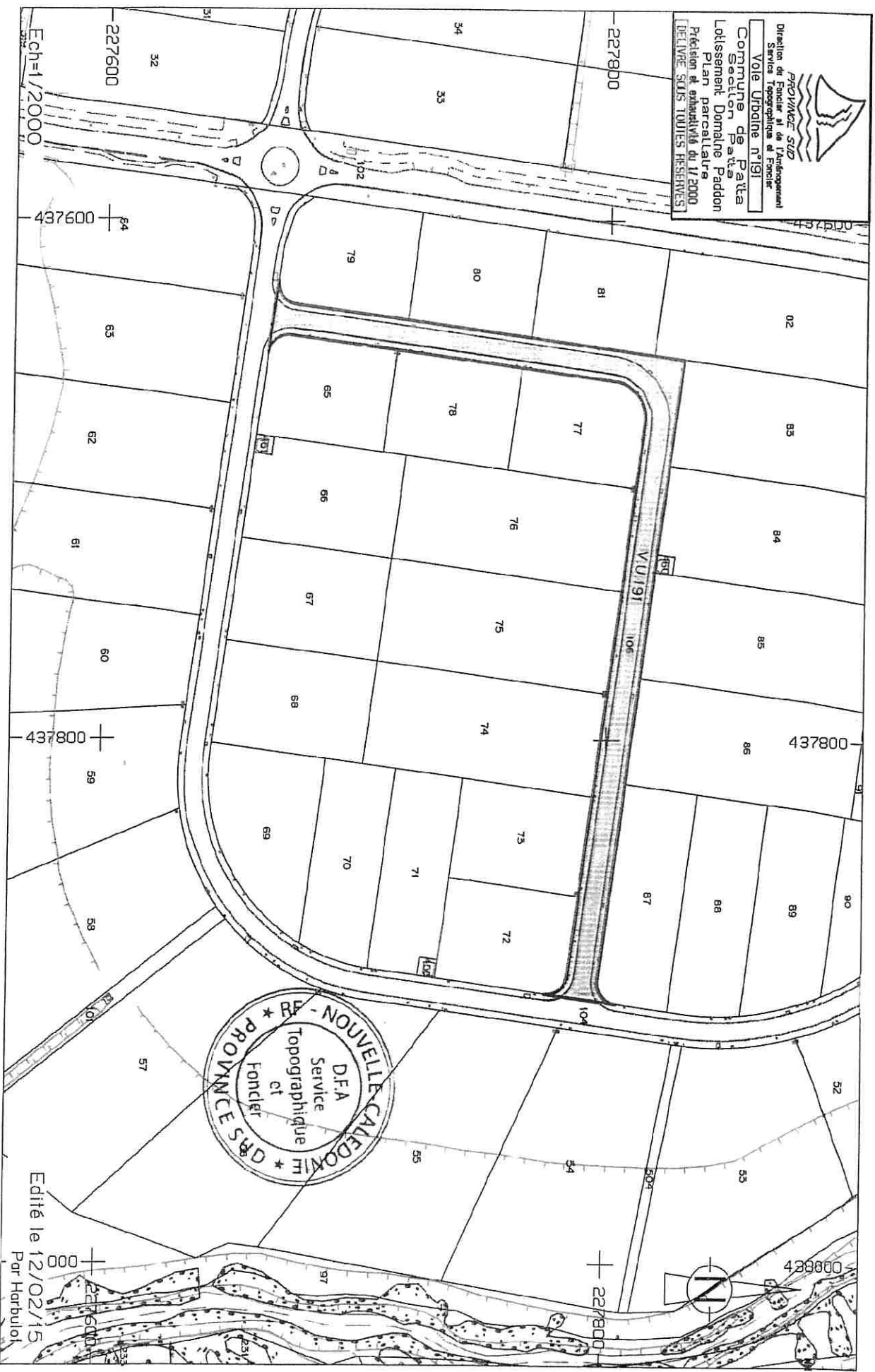
227500  
 Ech=1/2500

Esc. 1/2000  
 Ech. 1/2500  
 Esquisse possible : planimétrie 4m / altimétrie 1.35m

Edité le 12/02/15  
 Par Harbulot



PROVINCE SUD  
 Direction de l'Enclavier et de l'Aménagement  
 Service Topographique et Foncier  
 Voie Urbaine n°191  
 Commune de Paitia  
 Section Paitia  
 Lotissement Domaine Paddon  
 Plan parcellaire  
 Précision et exactivité au 1/2000  
 DE LIRE SOUS TOUTES RÉSERVES



Edité le 12/02/15  
 Par Harbulot







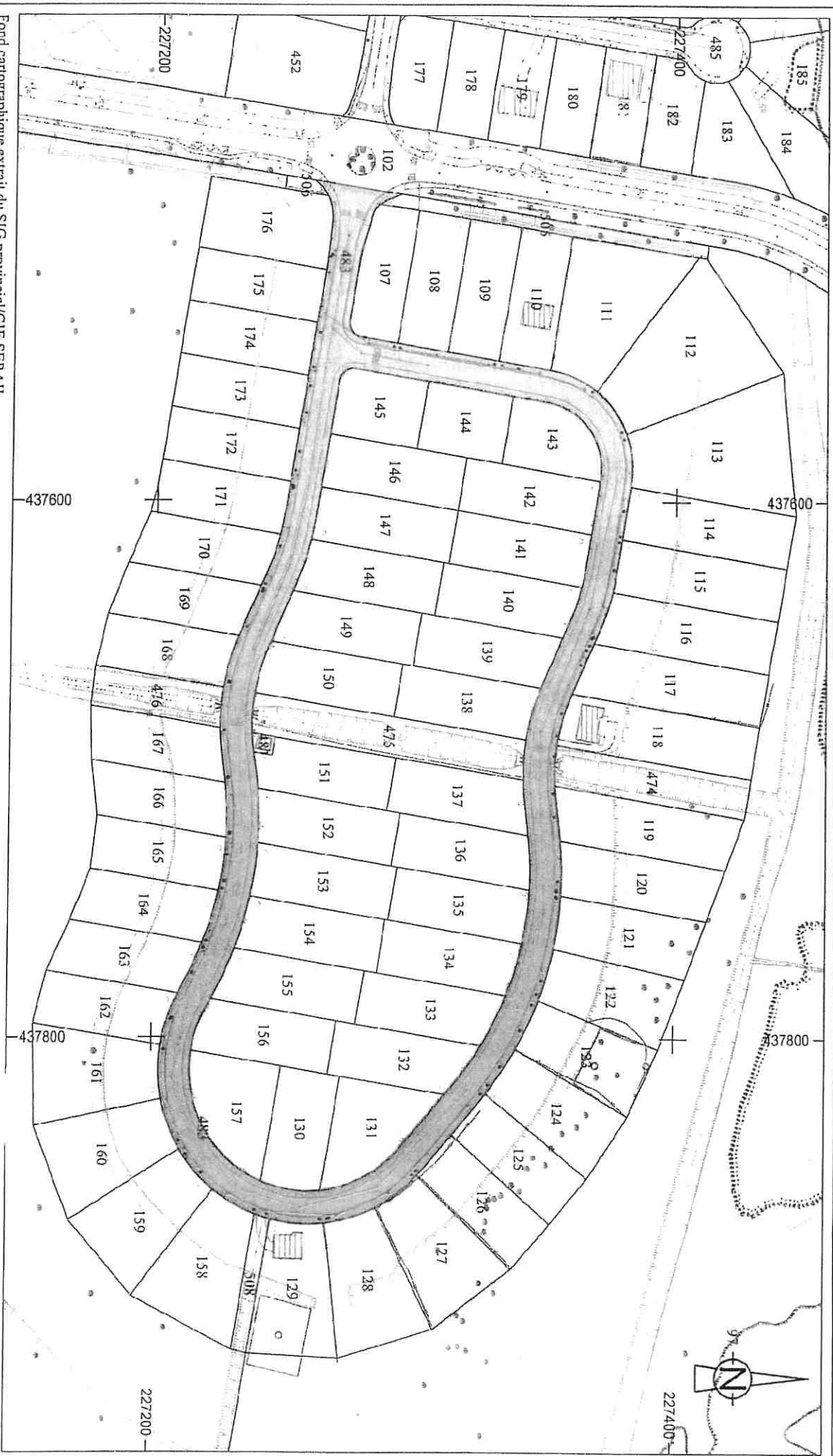
Direction du foncier  
et de l'aménagement  
SERVICE TOPOGRAPHIQUE  
ET FONCIER  
NOUVELLE-CALÉDONIE

DELIVRE SOUS TOUTES RESERVES

# PLAN PARCELLAIRE AU 1/2000

Commune : PAITA  
Section : PAITA  
Voie urbaine n°205

Écartes possibles : planimétric 1 m / altimétric 0,5 m



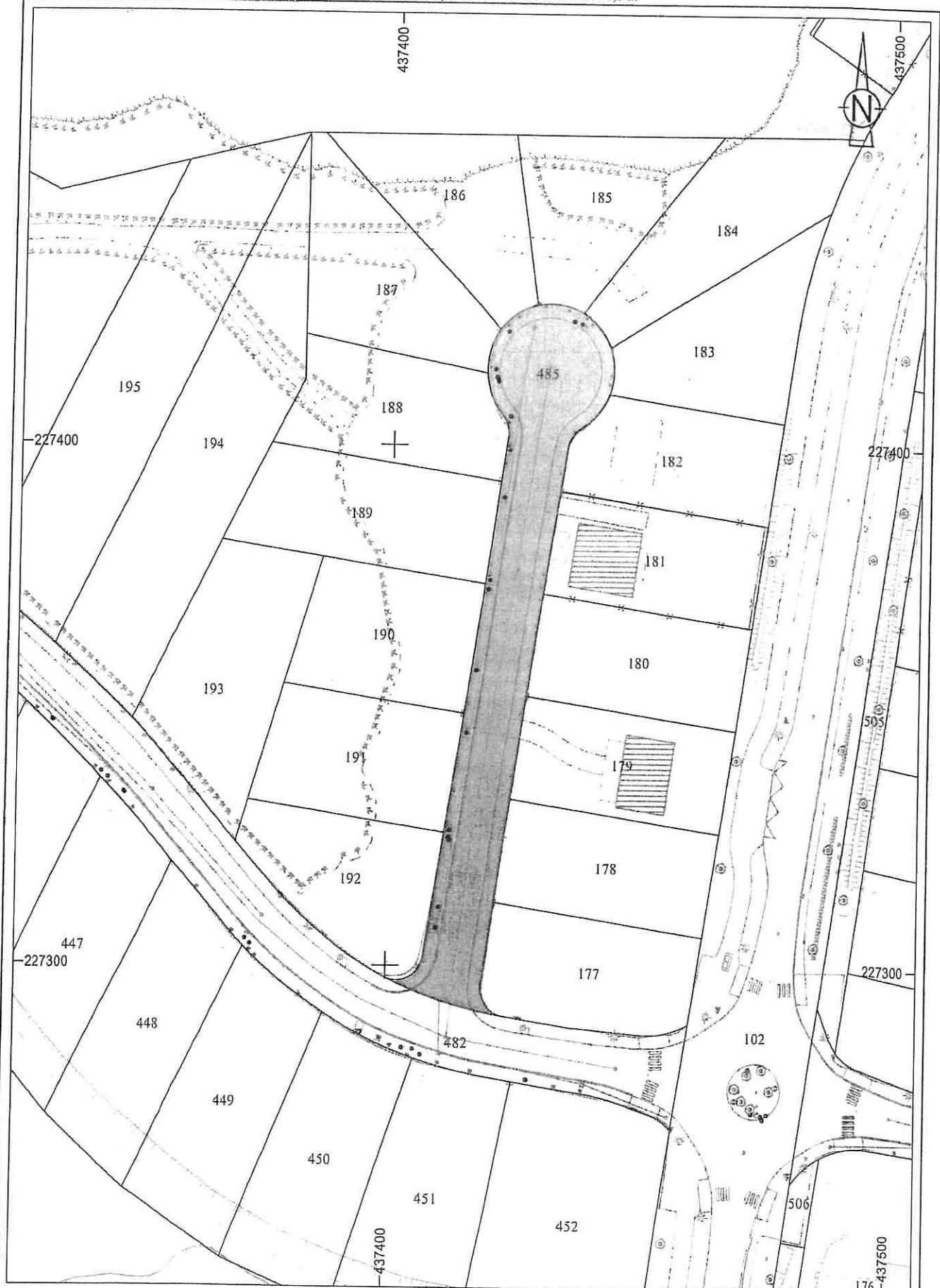
Fond cartographique extrait du SIG provincial/GIE SERAIL

Parcelle extrait du SIG provincial

Édité le 21/04/17 par le STF

DÉLIVRÉ SOUS TOUTES RÉSERVES

Écart possible : planimétrie 1 m / altimétrie 0,5 m





DÉLIVRÉ SOUS TOUTES RÉSERVES

Écart possible : planimétrie 1 m / altimétrie 0,5 m

